
Lettre du procureur syndic du district de Saint-Omer au procureur général du département du Pas-de-Calais y annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du procureur syndic du district de Saint-Omer au procureur général du département du Pas-de-Calais y annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 508;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41739_t1_0508_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41739_t1_0508_0000_2)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Omer, et que le prix de l'adjudication a excédé le montant de l'estimation de 119,520 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur général syndic du département du Pas-de-Calais (2) :

Le procureur général syndic du département du Pas-de-Calais, au Président de la Convention nationale.

« Arras, 14 de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je m'empresse de te faire passer copie d'une lettre que m'a adressée le procureur syndic du district de Saint-Omer, le 12 de ce mois, par laquelle il m'annonce qu'on a procédé le 9, à la vente de six maisons d'émigrés, situées dans la commune de Saint-Omer, et que le prix de l'adjudication a excédé de 119,520 livres le montant de l'estimation. C'est la meilleure preuve, sans doute, que puisse donner le district de Saint-Omer de la confiance qu'il a dans l'heureuse révolution qui nous a régénérés, et je suis persuadé que la Convention nationale ne l'apprendra pas sans intérêt.

« DUBRAULT. »

Copie d'une lettre du procureur syndic du district de Saint-Omer, au procureur général du département du Pas-de-Calais (3).

« Morin (ci-devant Saint-Omer) le primidi de la 2^e décade de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen,

« Vous me demandez à quoi en sont les opérations préalables qui doivent précéder la vente des immeubles des émigrés dans ce district, je m'empresse de vous faire part de nos premiers succès.

« Le 9^e jour de ce mois on procéda à la vente définitive de six maisons d'émigrés situées en cette ville. En voici le résultat :

« Une maison rue de la Constitution, provenant de Marie Titelouze, était estimée 7,500 livres, elle a été adjugée au citoyen Garnier pour 17,320 livres.

« Une autre maison, même rue, provenant de Pilet du Vendal, estimée 13,500 livres a été vendue 39,000 livres au citoyen Delpierre, maçon.

« La maison de l'émigré de Pau, sur la petite place, estimée 12,800 livres, a été vendue au citoyen Rieder 32,600 livres.

« La maison d'Henriette et Thérèse Cuvelier, rue de la Victoire, estimée 4,500 livres, a été adjugée à Cochet 16,100 livres.

« La maison de l'émigré Poignart, sur la petite place, estimée 9,500 livres, a été vendue au citoyen Lefebvre 42,400 livres.

« La maison de l'émigré Lefebvre-Lette, rue Haute, estimée 21,400 livres a été adjugée à Joseph Visle pour 43,400 livres.

« L'estimation de ces six maisons portait 71,400 livres, la vente a donné une somme de 190,920 livres sans y comprendre le droit d'enregistrement, ainsi la différence a été, sur les 6 maisons, de 119,520 livres au profit de la République. Aujourd'hui encore 6 autres maisons vont être vendues, sûrement avec le même avantage. Nous avons donné beaucoup de pompe à la première adjudication, et à chaque enchère un peu considérable des cris de *Vive la République!* partaient de toutes parts. Enfin je conçois la plus haute espérance de la vente de ces biens dans le district, et les villageois viennent chaque jour nous témoigner leur satisfaction de la manière dont on procède à la division, ayant la certitude de ne pas être exclus des marchés.

« Soyez certain des soins que je vais donner à ces opérations dont je vous ferai connaître souvent le résultat, et persuadez-vous que rien ne sera négligé pour les accélérer.

« Signé : COFFIN, procureur syndic.

« Collationné par le secrétaire général du département du Pas-de-Calais :

« GALAND. »

La Société populaire de la commune de Cormeilles-en-Parisis, district de Saint-Germain, département de Seine-et-Oise, dépose sur l'autel de la patrie différents hochets de l'ancien régime; elle désire que ces meubles inutiles tournent au profit de la République, et soient métamorphosés en lingots de fer, pour exterminer les tyrans et leurs satellites.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Cormeilles-en-Parisis (2) :

Société populaire de Cormeilles-en-Parisis, district de Saint-Germain, département de Seine-et-Oise.

« Citoyen Président,

« La Société populaire de la commune de Cormeilles-en-Parisis dépose sur le bureau différents hochets de l'ancien régime. Elle désire que ces meubles inutiles tournent au profit de la République et soient métamorphosés en lingots de fer pour exterminer les tyrans et leurs satellites.

« Fait à la Société populaire de Cormeilles-en-Parisis, ce 15 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

CONSEIL, président. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 32.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 32.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.